



EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif

Cadre réservé au service

Numéro du dossier : Date de dépôt :

Coordonnées du propriétaire

Nom ou raison social :

Prénom :

Adresse principale :

Commune : Code Postal :

Téléphone : Email :

Adresse du projet d'assainissement non collectif

Adresse du projet :

Commune : Code Postal :

Référence cadastrale : Superficie totale de la propriété en m² :

Caractéristique du projet d'assainissement non collectif :

Nature du projet : : Construction neuve / Permis de construire ; : Réhabilitation d'une installation existante

Bureau d'études en charge de l'étude de filière :

Filière de traitement mise en place :

Filière traditionnelle (épandage / filtre à sable...) Type de traitement secondaire :

Filière agréée Type : N° d'agrément :

Si présence d'un système pour l'évacuation des eaux traitées :

Ouvrage d'infiltration (filtre tertiaire, lit, noue, ...); Rejet vers le milieu récepteur (fossé, plan d'eau, réseau pluvial...)

Projet de toilettes sèches ? Oui Non

Habitation : Résidence principale ; Résidence secondaire ; Location annuelle ;

Location saisonnière ; Local professionnel.

Nombre de chambres : Nombre de pièces principales¹ :

¹ : Sont considérés comme pièces principales au sens de l'article R.111-1-1 du code de la construction et de l'habitation des pièces destinées au séjour ou au sommeil, éventuellement des chambres isolées

Destination des eaux pluviales : Fossé ; Puisard ; En surface ; Plan d'eau ; Cours d'eau ;
 Réseau pluvial ; Autres :

Présence d'un puits dans un rayon de moins de 35 m de la filière d'assainissement projeté ? Oui Non

PIÈCES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

- L'étude de sol et de filière, 1 exemplaire pour le service de contrôle.
- La demande ci-jointe complétée et signée.
- Les plans intérieurs actualisés affichant les pièces pour tous les étages des différents bâtiments de la parcelle (une représentation faite à la main peut nous être transmise).

Si nécessaire :

- Une autorisation de rejet signée par le gestionnaire du milieu récepteur (nécessaire si les eaux traitées sont évacuées dans un milieu récepteur, comme un fossé, un réseau pluvial, plan d'eau).
- Une servitude de passage signée par le propriétaire de la parcelle ou de la voie traversée par la filière d'assainissement non collectif (nécessaire si l'installation d'assainissement doit traverser des secteurs n'appartenant pas au propriétaire).
- Une dérogation pour l'installation d'une fosse étanche signée par la Mairie (nécessaire si une fosse étanche est installée pour la gestion des eaux usées, ce dispositif est installée uniquement en cas d'impossibilité technique d'implanter une filière d'assainissement non collectif).
- [Recommandé] Une attestation sur l'honneur de non utilisation d'un puits pour la consommation humaine (si un puits déclaré est situé à moins de 35 m de la filière d'assainissement non collectif).
- [Recommandé] Une autorisation du propriétaire de la parcelle voisine pour permettre l'implantation de l'assainissement à moins de 3 mètres de son terrain (si l'implantation d'un ouvrage de traitement ou d'évacuation par infiltration est situé à moins de 3 mètres d'une parcelle voisine).

Engagement du pétitionnaire :

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage à informer le service avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du service, à ne pas reblayer l'installation avant le passage du service dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux, à procéder à la réception des travaux avec le maître d'œuvre par le maître d'ouvrage (la mission du service de contrôle ne se substitue pas à la mission du maître d'œuvre), à ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement, à assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) et à s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service.

Le contrôle de conception est facturé 93,50 € TTC - Le contrôle de réalisation est facturé 110 € TTC.

Nom, prénom du demandeur ou de son représentant et signature :

.....

Fait à le/...../.....

Signature(s) :